

ASSEMBLEE BOURGEOISIALE

Séance du jeudi 15 avril 2021, à 20h15,
Grande salle de l'Hôtel de Ville, Romont

Présidence	M. Jean-Denis CORNU	Président Vice-Syndic Directeur du dicastère finances/ économie
Présents-es	<p>Pour la Commune de Romont</p> <p>M. Didier DEMIERRE</p> <p>Conseiller communal Directeur du dicastère domaines/ bâtiments/forêts</p> <p>Pour la Bourgeoisie</p> <p>19 citoyens et citoyennes actifs-ves Bourgeois-es de la Commune de Romont, sur 267 convoqués :</p> <p>Mmes/MM.</p> <p>Claude AYER (f. Jacques) – Claude AYER (f. Robert) - Dominique AYER – Jacques AYER - Yves AYER - Odette BARRAL – Michel BUCHMANN – Anne CHATTON - François CHATTON – Yves JAQUET - Josiane MUSSILIER - Laure MUSSILIER – Charles SCHMOUTZ – Laoura TCHALOVSKI - Stefan TRÜMPLER – Maria ULBRICHT – Wolfgang ULBRICHT - Pauline VERGNES</p> <p>Pour le Bureau GDW Architectes SA</p> <p>MM.</p> <p>Christophe GILLON – David DEMIERRE</p> <p>Pour le traitement du point 4</p>	
Excusés-es	<p>Pour la Bourgeoisie</p> <p>Mmes/MM.</p> <p>Teresa CERU - Jean-Claude CORNU - Liliane CORNU - Marlène CORNU - Anne Caroline LOVATO – Tatiana Naomi MADIAMBA - Raphaël MALAIA LOURENÇO – Marie-Madeleine MOREL - Almir MORENO COSTA - David PITTET – Didier PITTET - Lilyam PITTET – Odile PITTET – Vedat RAMQAJ – Dragana STANISAVLJEVIC – Stéphane TCHALOVSKI - Murielle UZÉ</p>	
Rédacteur	M. Yves BARD	Secrétaire communal
Dactylo	Mme Diana DOMINGUES	Apprentie employée de commerce

OUVERTURE DE LA SEANCE

En sa qualité de Président de l'Assemblée bourgeoisiale, M. Jean-Denis CORNU, Vice-Syndic, salue les Bourgeois-es et Bourgeois-es de notre Ville et déclare cette Assemblée ouverte. Celle-ci a été convoquée selon les dispositions de la LCo, soit par affichage aux piliers publics, publication dans la Feuille

Officielle du 26 mars 2021, convocation personnelle datée du 22 mars 2021 et sonnerie de la cloche no 6 de la Collégiale.

M. Jean-Denis CORNU demande à l'Assemblée de se lever pour observer une minute de silence en l'honneur de M. Jean-Pierre MOREL, Secrétaire communal retraité, qui vient de nous quitter. Il salue ensuite les deux Bourgeois d'honneur présents, à savoir M. Stefan TRÜMPLER et M. Michel BUCHMANN.

Il nomme deux scrutateurs, soit Mme Laure MUSSILIER et M. François CHATTON qui indiquent la présence de **19** personnes sur les 267 convoquées.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour de l'Assemblée de ce soir est le suivant :

1. Accueil.
2. Procès-verbal de l'Assemblée bourgeoisiale du 2 décembre 2020.
3. Comptes 2020.
4. Bâtiment numéro 105 de la Rue du Château « Café Suisse » - décompte final des travaux.
5. « Café Suisse » - financement de l'appareillage complémentaire de la cuisine sous forme de prêt au tenancier.
6. Élection des membres de la Commission bourgeoisiale pour la nouvelle législature 2021-2026.
7. Divers.

Aucune remarque n'étant formulée concernant l'ordre du jour, celui-ci est soumis au vote de l'Assemblée, qui l'approuve à l'unanimité.

1. ACCUEIL

M. le Président passe sans autre au point No 2.

2. PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE BOURGEOISIALE DU 2 DECEMBRE 2020

La lecture du procès-verbal de l'Assemblée bourgeoisiale du 2 décembre 2020 n'étant pas demandée, **M. le Président le soumet au vote de l'Assemblée, qui l'approuve à l'unanimité**, avec remerciements à son auteur M. BARD, Secrétaire communal, pour sa parfaite rédaction.

3. COMPTES 2020

M. Jean-Denis CORNU, Directeur du dicastère des FINANCES, apporte quelques commentaires aux comptes 2020 :

➤ COMPTES DES INVESTISSEMENTS

- 32 Culture
14.300.00 Histoire de la Bourgeoisie

Les travaux de recherche et de rédaction pour l'établissement du livre ont généré, pour l'exercice 2020, des factures d'acomptes d'honoraires pour un montant de CHF 32'148.45 sur un crédit voté de 09.12.2015 de CHF 90'000.00. La sortie du livre est prévue pour 2021.

▪ 94 Immeubles & Domaines

Les coûts pour l'achat et les travaux de rénovations dépensés en 2020 sur le bâtiment numéro 105 de la Rue du Château se montent à CHF 2'817'863.35 sur les crédits suivants

- CHF1'340'000.00 voté le 04.12.2019 pour l'acquisition ;
- CHF 500'000.00 voté le 04.12.2019 pour la rénovation ;
- CHF 900'000.00 voté le 12.03.2020 en complément pour la rénovation.

Le décompte final des transformations sera présenté plus tard par M. Christophe GILLON et M. David DEMIERRE, du Bureau GDW Architectes SA.

➤ **COMPTES DE FONCTIONNEMENT**

▪ Chapitre 020 – Administration générale

On constate une diminution du montant total des charges de CHF 4'631.60 par rapport au budget.

Dans les comptes :

- 020.3000.00
Les frais de la Commission bourgeoisiale comprennent toutes les séances de chantiers pour la rénovation du bâtiment numéro 105 de la Rue du Château « Café Suisse ».
- 020.3170.00
Report de la fête pour M. Trümpler, nouveau Bourgeois d'Honneur.
- 020.3180.03
Diminution des charges de la Régie immobilière à la suite du retard dans les locations.

▪ Chapitre 32 – Culture

La participation annuelle à l'Association « Les Capucins » pour la saison culturelle est de CHF 5'000.00. Celle-ci a été maintenue malgré la situation sanitaire actuelle du COVID-19.

▪ Chapitre 94 – Immeubles et Domaines

Le total des charges est pratiquement identique au budget mais en y regardant de plus près on constate que les coûts liés à l'entretien des locaux de la Crèche sont supérieurs de CHF 9'079.50 selon les explications contenues dans les commentaires des comptes. Cette différence est compensée par les charges du bâtiment numéro 105 de la Rue du Château prévues au budget mais qui n'ont pas été réalisées en 2020.

Les recettes en revanche, sont diminuées de CHF 71'477.50 par rapport au budget. Cette différence, liée au COVID-19, provient d'une part de l'abandon de 3 mois de loyers en faveur de la Crèche-garderie « Casse-Noisettes » et d'autre part aucune location perçue pour 2020 pour le restaurant du « Café-Suisse ».

Les travaux plus conséquents ont retardés la mise à disposition des appartements.

Le résultat du compte de fonctionnement fait apparaître un déficit de CHF 39'623.90 alors que le budget laissait apparaître un bénéfice de CHF 23'788.00.

La différence de CHF 63'411.90 est la conséquence des rendements locatifs inférieurs aux prévisions selon les explications contenues dans les commentaires des comptes.

➤ **AU BILAN**

Au bilan, les actifs Immobilisés augmentent de CHF 2'850'011.80 suite à l'acquisition et aux travaux de rénovation du bâtiment numéro 105 de la Rue du Château, ainsi qu'à des avances payées sur les travaux du livre de la Bourgeoisie.

Au passif, les emprunts auprès de la BCF augmentent de CHF 1'468'863.25.

La fortune au bilan de la Bourgeoisie de Romont au 31.12.2020 est de CHF 2'241'548.45 en diminution de CHF 39'623.90, correspondant au déficit de l'exercice 2020.

Les dernières pages présentent le détail des crédits votés, la liste des parcelles propriété de la Bourgeoisie et le tableau sur l'évolution du résultat de fonctionnement.

A l'issue de la présentation des compte 2020 de la Bourgeoisie de Romont, M. le Président, se tient à disposition pour répondre aux éventuelles questions ou compléments d'informations.

M. le Président donne ensuite lecture du rapport des vérificateurs des comptes (*cf. annexe 1*).

Ces comptes ne suscitant ni question ni remarque, M. le Président les soumet au vote de l'Assemblée qui les approuve à l'unanimité.

4. BATIMENT NO 105 DE LA RUE DU CHATEAU « CAFE SUISSE » - DECOMPTE FINAL DES TRAVAUX

M. Jean-Denis CORNU, Directeur du dicastère des FINANCES, passe la parole à M. David DEMIERRE du Bureau GDW Architectes SA, pour la présentation de cet objet.

Présentation de M. David DEMIERRE (*cf. annexe 2*).

Aucun participant n'a de question à poser aux architectes concernant ce décompte final des travaux pour le bâtiment numéro 105 de la Rue du Château 105.

Mme Josiane MUSSILIER félicite les architectes pour cette belle réalisation, tout en regrettant l'absence d'un ascenseur pour accéder aux appartements se situant dans les étages.

5. « CAFE SUISSE » - FINANCEMENT DE L'APPAREILLAGE COMPLEMENTAIRE DE LA CUISINE SOUS FORME DE PRÊT AU TENANCIER

M. Jean-Denis CORNU présente le sujet de la manière suivante :

« Dans le projet de la rénovation du restaurant, la cuisine est équipée avec un agencement standard en inox, sans appareillage.

Le choix de l'appareillage complémentaire de la cuisine n'était pas compris dans l'équipement de base et dépendra du restaurateur qui l'exploitera.

La Commission de gestion de la Bourgeoisie, qui faisait partie de la Commission de bâtisse présidée par M. Didier DEMIERRE, Conseiller communal en charge du dicastère des bâtiments, a pris le choix d'équiper la cuisine de ces appareillages complémentaires, en commun accord avec le tenancier M. RIEDER et le cuisiniste « La maison Hugentobler ».

Un inventaire précis de l'ensemble de l'appareillage complémentaire a été établi, le tout pour un total de CHF 73'676.55, qui n'était pas inclus dans le coût total du projet de rénovation du « Café Suisse.

S'agissant du financement de cet appareillage supplémentaire, nous avons opté, sur conseil de la Gérance Giroud, qui a une grande expérience dans la gestion de restaurants, de financer nous-mêmes l'acquisition de ces appareils. En effet, lors d'un départ d'un locataire, il est à chaque fois difficile d'estimer et de s'entendre sur la valeur résiduelle des appareils à reprendre ou non. Par cette option, les appareils appartiennent au propriétaire et il n'y a pas de reprise à négocier.

Le locataire s'engage, par signature d'une convention, pour la location du mobilier de cuisine en plus-value pour un montant de CHF 330.00 par mois. L'entretien de ces appareils est entièrement à la charge du locataire.

La Commission de gestion de la Bourgeoisie vous demande de valider l'option qu'elle a prise concernant le financement sous forme de prêt de l'appareillage complémentaire de cuisine, qui est financé par nos emprunts bancaires. »

Cet objet ne suscitant aucune remarque, M. le Président le soumet au vote.

C'est à l'unanimité que l'Assemblée approuve le mode de financement présenté pour l'équipement de l'appareillage complémentaire de la cuisine de notre restaurant du Suisse

6. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION BOURGEOISIALE POUR LA PERIODE 2021-2026

La Bourgeoisie étant soumise aux mêmes dispositions que la Commune, il y a lieu d'élire, pour la nouvelle législature, les membres de la Commission bourgeoisiale.

Les 5 membres en place, à savoir Mme Anne CHATTON, M. Jean-Denis CORNU, M. Dominique AYER, M. Yves JAQUET et M. Charly SCHMOUTZ acceptent de continuer leur mandat.

Aucune autre proposition de candidature n'est formulée.

Tel n'étant pas le cas, je vous propose de les élire par applaudissements !

M. le Président remercie les membres élus et leur souhaite beaucoup de plaisir dans leur fonction.

7. DIVERS

Bilan de M. DEMIERRE, Conseiller communal

M. Didier DEMIERRE dresse un bilan de la législature écoulée. Il a agi en tant « qu'officier de liaison » entre la Commune et la Bourgeoisie. Il remercie les membres de la Commission bourgeoisiale pour leur travail qui consiste notamment à investir pour les Romontois-es, à embellir les bâtiments et à les rénover ainsi qu'à soutenir la crèche. Il se réjouit en outre de la sortie prochaine du livre sur la Bourgeoisie de Romont.

Cinq ans, le mandat peut paraître long mais en réalité, c'est très court lorsqu'il y a de nombreux chantiers à mener à bien.

Remerciements/Félicitations

- M. Jean-Denis CORNU remercie M. Yves BARD, Secrétaire communal, pour tout le travail effectué durant cette législature, en relevant son engagement, sa discrétion et ses précieux conseils.
- M. Michel BUCHMANN et Mme Anne CHATTON félicitent à leur tour M. CORNU, pour tout le travail accompli en tant que Président de la Commission bourgeoisiale ainsi que pour son engagement pour quelques jours encore comme Vice-Syndic.
- Mme CHATTON espère vivement que M. CORNU accepte un nouveau mandat de Président lors de la constitution de la prochaine Commission bourgeoisiale.

8. CONCLUSION

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt cette Assemblée bourgeoisiale, en espérant que lors de la prochaine Assemblée, un apéritif puisse enfin s'organiser grâce à une évolution favorable de la pandémie de COVID-19.

Au nom de l'Assemblée bourgeoisiale

Le Président



Jean-Denis CORNU

Le Secrétaire



Yves BARD

version approuvée par l'Assemblée bourgeoisiale le 09.12.2021

Annexes

1. Rapport de l'Organe de révision sur comptes 2020
2. Présentation M. Gillon – Bâtiment no 105 Rue du Château « Café Suisse)

Distribution le 04.05.2021

- par mail aux membres de la Commission bourgeoisiale
- via CMI au Conseil communal et Chefs de service – pour séance CC du 10.05.2021

CORE

Fribourg, le 12 avril 2021

**Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels
à l'assemblée bourgeoisiale de la
Bourgeoisie de Romont
Romont**

En notre qualité d'organe de révision nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Bourgeoisie de Romont, comprenant le compte de fonctionnement, le compte des investissements et le bilan pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité du Conseil communal

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales cantonales et communales, incombe au Conseil communal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil communal est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur les communes (RSF 140.1), au règlement d'exécution de la loi sur les communes (RSF 140.11) ainsi qu'à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux*. Selon cette recommandation d'audit, nous devons planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi sur les communes (RSF 140.1), au règlement d'exécution de la loi sur les communes (RSF 140.11) ainsi qu'aux principes de comptabilité publique fixés par le Conseil d'Etat.

**CORE
Fiduciaire Revicor SA**Avenue Beauregard 1
CH-1700 FribourgT +41 26 347 28 80
F +41 26 347 28 90

CHE-279.084.618 TVA

**CORE
Services en fiduciaire**Comptabilité
Révision
Fiscalité & TVA
Conseil d'entreprise &
juridique
Conseils prévoyanceEntreprise certifiée
EXPERTSuisse et membre
de FIDUCIAIRE | SUISSE**core-partner.ch**

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément à la loi sur les communes (RSF 140.1) et au règlement d'exécution de la loi sur les communes (RSF 140.11) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis avec un total du bilan de CHF 4'069'523.30 et un déficit de fonctionnement de CHF 39'623.90.



Markus Jungo
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Célien Berthold
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé



grand-rue 52 / cp 167 +41 26 652 47 72
ch - 1680 romont www.gdw-architectes.ch

Projet : 253
Rénovation du Café Suisse à Romont
Bourgeoisie de Romont

Objet : PG

Maître d'ouvrage: la Bourgeoisie de Romont, Rue de l'Eglise 93, 1680 Romont FR

Architecte: gdw architectes SA, Grand Rue 52, 1680 Romont FR

DECOMPTE FINAL 15/04/2021

DECOMPTE FINAL 15/04/2021

Récapitulation par groupes principaux TVA incl.

CFC	Désignation	Devis original	Mutations	Devis révisé	Contrat		Paiement	Coût probable
	OU/contrat/Entr.					Genre		
1	Travaux préparatoires	35'000	50'500	85'500	85'579.25		91'745.30	91'745.30
2	Bâtiment	872'000	147'000	1'019'000	968'522.65		1'056'258.15	1'056'258.15
3	Equipements d'exploitation	233'500	-36'500	197'000	150'056.20		176'092.00	176'092.00
4	Aménagements extérieurs	15'000		15'000	16'631.65		16'610.15	16'610.15
5	Frais secondaires	35'000		35'000	22'905.95		22'905.95	22'905.95
8	Réserve	189'500	-179'500	10'000				
9	Ameublement et décoration	20'000	56'000	76'000	73'211.45		74'087.60	74'087.60
	Total du projet	1'400'000	37'500	1'437'500	1'316'907.15		1'437'699.15	1'437'699.15